

QUESTIONS PENALES

LES COUTS DU CRIME EN FRANCE

Le CESDIP tient depuis le début des années 1970 un colloque général de l'impact économique du phénomène criminel. Les résultats d'une réactualisation pour les années 1984 à 1987 viennent d'être publiés.

Il s'agit d'une estimation -en termes monétaires- de l'ampleur des diverses formes de criminalité, du coût de leur contrôle et de leur répression. Ce type d'estimation permet de dessiner une image du phénomène criminel dans la société bien différente de celle qui ressort des statistiques policières ou judiciaires.

AUTRE UNITE DE COMPTE, AUTRE IMAGE DE LA CRIMINALITE

Cela veut en effet que, pour mesurer la criminalité et son évolution, l'on s'appuie sur des statistiques de source ou éventuellement de condamnation qui comptabilisent des affaires ou des auteurs d'infraction. Ces indicateurs de criminalité, construits à partir des activités des institutions pénales surestiment les délinquances les plus visibles socialement, celles le plus fréquemment signalées et poursuivies par la police. Ils donnent un poids prépondérant à la criminalité dite traditionnelle comme les différentes formes de vols, les coups et blessures volontaires, les infractions à la législation sur les stupéfiants ainsi que toutes les sortes d'infractions commises dans l'espace public. Ces statistiques ignorent évidemment les crimes et délits qui ne sont pas connus des services de police et sous-estiment ceux qui font rarement l'objet de leurs investigations comme les infractions économiques et financières. Elles ne rendent pas compte, enfin, du coût social engendré par les diverses formes de criminalité.

Retenir une unité de compte monétaire -les sommes en cause- pour évaluer l'ampleur du phénomène criminel peut être tout aussi justifié que le nombre d'affaires ou d'auteurs. Les estimations monétaires permettent d'évaluer diverses formes de criminalité réprimées ou non. Elles mettent en exergue des délinquances peu visibles socialement car souvent sans victime directement individualisable (certaines infractions économiques et financières) et qui, bien que rarement condamnées pénalement, se révèlent très coûteuses.

En terme de coût, enfin, le poids respectif des diverses criminalités diffère nettement de celui qui ressort de leur occurrence dans les statistiques pénales. Ce mode d'estimation fait émerger une image du phénomène criminel différente, mais complémentaire de celle tirée d'approches plus traditionnelles.

UNE MESURE DES DELINQUANCES ET AUSSI DE LEUR CONTROLE

Les conséquences économiques de la délinquance sont de deux ordres. D'une part celles résultant de la commission de l'infraction et d'autre part celles imputables à la réaction suscitée, c'est-à-dire le coût des activités de contrôle et de répression. Une infraction peut n'avoir aucun impact économique notable, mais qu'intervienne une réaction sociale et les répercussions économiques et sociales peuvent être lourdes. En sens inverse une réaction sociale peut être nulle ou de faible impact socio-économique alors que l'acte commis peut être très coûteux.

En rendant plus perceptible l'écart qui sépare le poids en termes monétaires de certaines délinquances de celui de leur contrôle réel, les travaux "coût du crime" sont l'occasion de souligner la distance qui peut exister entre l'incrimination et la répression effective.

Ils mettent en évidence les différences existantes dans les modes de contrôle et de répression des diverses sortes de criminalités. Les délinquances les plus coûteuses occupent une place relativement faible dans les activités de la police et de la justice. Gérés et régulés par d'autres administrations, ces contentieux ne font que rarement l'objet de sanctions pénales.

ESTIMATION DES COUTS DU CRIME

L'évaluation monétaire du phénomène criminel s'appuie sur des sources diverses: administrations, organismes professionnels, estimations d'experts... Le chiffrage se fait à partir de statistiques d'activité, d'évaluation de coûts moyens, d'estimation de taux de fraude calculés soit par nous-même soit à partir de résultats d'études antérieures.

Tableau 1. EVOLUTION DE L'ESTIMATION MONETAIRE DES CRIMINALITES

	1 9 7 9			1 9 8 2			1 9 8 7		
	Valeur	Rang	% PIB	Valeur	Rang	% PIB	Valeur	Rang	% PIB
Fraudes fiscales	53 183	1	2,31	86 451	1	2,43	114 419	1	1,96
Atteintes à la vie humaine	29 205	2	1,27	36 573	2	1,03	37 581	2	0,64
Proxénétisme	3 000	5	0,13	3 500	5	0,10	5 500	3	0,09
Diverses infractions économiques et financières	5 640	4	0,24	5 200	3	0,15	5 390	4	0,09
Emissions de chèques sans provision	1 072	8	0,04	1 800	8	0,05	5 366	5	0,09
Vols de véhicules	1 146	7	0,05	2 994	6	0,08	4 248	6	0,07
Délinquance informatique	-	-	-	-	-	-	4 000	7	0,07
Vols	850	9	0,03	2 147	7	0,06	3 390	8	0,06
Fraudes douanières	1 468	6	0,06	1 500	9	0,04	2 500	9	0,04
Trafic de stupéfiants	266	12	(*)	386	10	(*)	625	10	0,01
Destruction de biens (incendies)	274	11	(*)	258	12	(*)	615	11	0,01
Vols dans les grands magasins	390	10	0,01	600	10	0,02	603	12	0,01
Fraudes aux cartes bancaires	-	-	-	-	-	-	490	13	(*)
Hold-up	192	13	(*)	224	13	(*)	471	14	(*)
Infractions à la réglementation des changes	6 667	3	0,28	4 004	4	0,11	106	15	(*)
Faux-monnayage	20	14	(*)	45	14	(*)	54	16	(*)
Infractions aux réglementations de la CEE	-	-	-	15	15	(*)	31	17	(*)

en millions de francs (francs courants)

(*) pourcentage inférieur à 0,01 %

source : CESDIP

Tableau 2. COUT DE CONTROLE DU PHENOMENE CRIMINEL

	1 9 8 4		1 9 8 5		1 9 8 6		1 9 8 7	
		%		%		%		%
Coûts de répression	9 178	17,6	9 395	17,1	9 842	16,8	10 175	16,1
Coûts de prévention	16 785	32,4	17 636	32,1	18 600	31,8	19 194	30,4
Coûts privés de protection	25 963	50,0	27 949	50,8	30 003	51,4	33 845	53,5
Total	51 926	100	54 980	100	58 445	100	63 214	100

en millions de francs (francs courants)

source : CESDIP

Sur les coûts de contrôle, les sommes sont estimées afin de se faire une idée de l'ampleur du phénomène criminel. Ces estimations ne prétendent pas donner une image exacte pour chacun des postes, ce qui est dû à la qualité des données disponibles. Elles visent simplement à établir des ordres de grandeur pour construire un tableau économique susceptible de l'ampleur du phénomène criminel. Deux aspects sont retenus : le coût de contrôle du phénomène criminel et l'estimation monétaire des criminalités.

Le coût de contrôle du phénomène criminel comptabilise les dépenses effectuées pour prévenir ou réprimer les activités délinquantes. Certaines de ces dépenses sont à la charge des finances publiques (police, gendarmerie ou justice mais aussi d'autres administrations concourant au contrôle de certains contentieux). D'autres sont privées comme les dépenses de protection et de prévention (telles que les assurances, le gardiennage, les systèmes de protection...). Le coût de contrôle du phénomène criminel se décompose ainsi en coût public de répression et de prévention et en coût privé de protection.

Les coûts de contrôle du phénomène criminel ont continué de croître dépassant en 1987 les 63 milliards de francs. Entre 1980 et 1987, rapportée en francs constants (francs 1987), l'augmentation du coût de contrôle du phénomène criminel a été de 21%, soit une moyenne de 3% par an.

Les coûts publics (10 milliards pour la répression et 20 milliards pour la prévention) voient leur part diminuer. Les coûts privés de protection (34 milliards) représentent plus de la moitié de l'ensemble des coûts de contrôle et sont passés de 48 à 53% entre 1980 et 1987. Cette part est peut-être surévaluée par le mode d'imputation des dépenses d'assurance; il n'en demeure pas moins que l'on assiste ces dernières années à un développement rapide des dépenses de protection de la part des entreprises et des ménages.

L'estimation monétaire des criminalités tente de chiffrer pour chaque type d'infraction le montant des sommes qui sont en jeu, qu'il s'agisse d'un préjudice privé (vol par exemple), d'un manque à gagner pour les finances publiques (fraudes fiscales) ou d'une perte de richesse pour la collectivité nationale (infractions à la réglementation des changes). On retiendra les points suivants.

- Les criminalités économiques et financières (plus de 130 milliards) particulièrement fiscales (115 milliards) sont de loin les plus coûteuses. Les infractions de change et douanières perdent sensiblement de leur importance (en raison des mesures de libéralisation de la circulation des marchandises et des capitaux).

- Les atteintes à la vie humaine (38 milliards) représentent le deuxième poste. La criminalité d'imprudence (principalement circulation routière) y prend une part croissante, les homicides volontaires n'entrant que pour 3% dans le coût total de ce poste.

- Les hold-up, qui soulèvent beaucoup d'émotion, n'occupent qu'un rang marginal: la 14^e place avec un coût de 471 millions.

- Aux places intermédiaires se trouvent les vols (3,4 milliards) dont le rang (8^e) n'a guère bougé depuis 1979. Ils sont sans doute partiellement sous-estimés, mais ils restent très inférieurs à d'autres formes de délinquances.

- Les fraudes liées aux cartes bancaires (490 millions), bien qu'en fort développement, restent très inférieures (près de onze fois moins) aux émissions de chèques sans provision (5,4 milliards).

- Enfin, la délinquance informatique, poste nouvellement pris en compte et en croissance rapide (peut-être surévaluée), prend d'emblée une place non négligeable (le 7^e rang) avec 4 milliards de francs.

LES COÛTS DU CRIME, LIMITES D'UNE ECONOMIE DU CRIME

Le recours à des unités de compte monétaires pour décrire le phénomène criminel permet bien une évaluation différente du poids respectif des diverses délinquances. Cette approche ne peut cependant prétendre à une analyse économique du rôle du crime dans la société. Ce n'est pas une comptabilité nationale d'un secteur économique que serait l'activité criminelle (comme certaines études l'ont tenté par une évaluation de la contribution de l'économie souterraine à la production nationale). Elle ne permet pas non plus de décrire les effets de pratiques illégales sur la vie économique et le rôle qu'elles peuvent jouer dans ses régulations ou ses dysfonctionnements.

Ces estimations ne sont pas non plus un compte des profits du crime. Les estimations des criminalités n'ont pas été additionnées pour calculer un "gain du crime". Parler de profit du crime serait postuler que l'on puisse distinguer des groupes sociaux homogènes où certains seraient d'un côté des "profiteurs" du crime et d'autres des victimes. Or si l'on prend le phénomène criminel dans sa globalité, cet exercice est impossible. Par exemple, la victime d'un cambriolage peut dans le même temps frauder le fisc ou la victime d'un vol de voiture peut avoir émis des chèques sans provision.

L'estimation en terme de coût des diverses criminalités permet cependant de réévaluer la hiérarchie des pertes pour les victimes selon le type d'infraction. La pratique de la fraude fiscale, par exemple, qui se situe au premier rang des délinquances quant à leur "coût" est très inégalement répartie au sein de la population (environ 1/6 des contribuables seraient à l'origine de 3/4 des fraudes à l'impôt sur le revenu). Pour les ménages qui ne peuvent ou ne veulent frauder, le préjudice indirect ainsi subi serait en terme monétaire bien supérieur à celui occasionné par l'ensemble des vols dont ils seraient éventuellement, par ailleurs, victimes.

On reprochera à juste titre à ce point de vue son caractère purement monétariste. L'estimation du "coût" individuel et social des infractions doit tenir compte aussi de la gravité perçue de l'acte, de sa fréquence et du préjudice moral pour la victime. Mais, par l'éclairage différent qu'elle porte sur le phénomène criminel, cette approche en terme économique prend sa place à côté d'autres modes de quantification qu'elle vient, pensons-nous, compléter utilement.

Thierry GODEFROY et Bernard LAFARGUE

VIENT DE PARAITRE

DEVIANCE ET SOCIETE

Trim./Juin 1989-Vol.XIII-N°2

A propos de débats récents sur la notion de pauvreté (P. BOITTE)

Paysans le jour, brigands la nuit. Société de pèurie et criminalité dans l'Italie du XIXe siècle (L. ROSONI)

De la prison semi-privée à la prison vraiment publique. La fin du système de l'entreprise générale sous la IIIe République (M. SEYLER)

actualités bibliographiques

La naissance de l'Etat-providence et le modèle des sciences pénales intégrées (J. VERVAELE)

EDITIONS MEDECINE ET HYGIENE
Case postale 456 CH-1211 GENEVE 4

**COMPTE GENERAL DE
L'ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE
CRIMINELLE EN FRANCE
pendant l'année 1880 et rapport
relatif aux années 1826 à 1880**

Publié et commenté par
Michelle PERROT
et Philippe ROBERT

Editions Slatkine
5, rue des Chaudronniers
Case postale 765
CH-1211 GENEVE 3

**DEVIANCE
ET CONTROLE SOCIAL**

**JUSTICE PENALE
DELINQUANCES, DEVIANCES**
Evolution des représentations
dans la société française

Frédéric OCQUETEAU
Claudine PEREZ DIAZ

CESDIP

1989 - n° 50

**ETUDES
ET DONNEES PENALES**

**LES COUTS DU CRIME
EN FRANCE**
Données 1984, 1985,
1986 et 1987

Thierry GODEFROY
Bernard LAFFARGUE

CESDIP

1989 - n° 59